

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **mardi 18 janvier 2022 à 19 h**, à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Donné à Beauharnois, ce 5 janvier 2022**



**Lynda Daigneault, greffière adjointe**